

SEANCE
1^{er} Décembre 2022

OBJET :
Modification du
tableau des effectifs

RAPPORTEUR :
Jean-Luc BARCELLI

N°
2022-12-21

PJ :
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} décembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 22

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Sabah BOULMAIZ – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Line PHIGINI – Patrick MOUTTE – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 7

Marion PAPADOPOULOS représentée par Jean-Paul DELCASSO
Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI représentée par Josette PULITI
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représentée par Régis PHALY
Audrey TRALONGO représentée par Guy MOUREAU
Aurélie NOUGIER représentée par Jean-Luc BARCELLI
Jean-Philippe TESTUD représenté par Patrick MOUTTE
Jennifer MACIA représentée par Denis DUCHENE

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services. La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la dernière modification du tableau des effectifs de la Commune d'Entraigues sur la Sorgue approuvée par délibération n°2022-09 en date du 29 septembre 2022,

Vu l'arrêté du Maire RH n°21-238 du 14 avril 2021 portant approbation des lignes directrices de gestion de la commune,

Vu l'avis favorable du comité technique réuni le 29 novembre 2022,

Vu le budget de la commune notamment le chapitre 012,

Considérant la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs de la commune d'Entraigues sur la Sorgue,

Les grades suivants sont créés :

- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Les grades suivants sont supprimés :

- 1 adjoint administratif territorial
- 1 adjoint technique territorial

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

Par 24 Voix POUR

5 Abstentions : Line Pighini, Patrick Moutte, Jean-Philippe Testud,
Jennifer Macia, Denis Duchêne

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré

Les jours mois et an ci-dessus

ont signé

Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

Josette PULITI

Le Maire,

Guy MOUREAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte certifié exécutoire le : 08/12/2022

Après dépôt en Préfecture le : 06/12/2022

Après publication ou notification le : 08/12/2022

P/O

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20221206-06-12-22DELIB21-DE
Date de télétransmission : 06/12/2022
Date de réception préfecture : 06/12/2022